

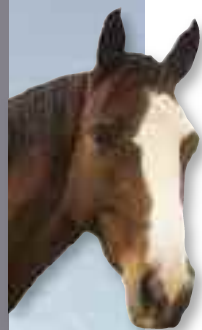
Des conditions de transport précisément réglementées

La législation a récemment évolué : un règlement européen (CE n°1/2005), d'application obligatoire dans tous les Etats membres de l'UE, est applicable depuis le 5 Janvier 2007. Il renforce et harmonise les obligations respectives pendant le transport des animaux. Il prévoit des instruments de contrôle, des règles plus strictes pour les voyages, et des normes plus exigeantes pour les véhicules utilisés.

Les échanges intracommunautaires et importations d'équidés

Pour le développement de la production et les échanges d'équidés, une réglementation européenne définit (cf directive 90/426/CE) les conditions de police sanitaire relatives aux mouvements d'équidés entre Etats membres et les importations d'équidés en provenance des pays tiers.

Face à ces exigences réglementaires,
Venez faire le point et échanger
avec la Commission européenne.
Le mardi 1^{er} avril 2008



8 h 30
Accueil - Café

8 h 45
Introduction

Georges CORNIER
Président de la Chambre Régionale
de Commerce et d'Industrie
de Basse-Normandie

9 h 15
**Le bien-être des chevaux
en cours de transport**
(en visioconférence)

Laura PEREZ ALVAREZ
Direction Générale Santé et bien-être
des animaux de la Commission
européenne

10 h 15
**Les règles d'importation
et de réimportation**

Alf-Eckbert FUESSEL
Direction Générale Santé et bien-être
des animaux de la Commission
européenne

11 h 30
**Contrôle lors du transport
des animaux**

M. FAYAZ-POUR,
Direction Service Vétérinaire
du Calvados

12 h 00
Conclusion

La Circulation des Chevaux en Europe

Le mardi 1^{er} avril 2008, à la CRCI de Basse-Normandie à Caen

Société :
Nom :
Adresse :
Code Postal Ville :
Tél : Fax :
E-mail :

Participera à la réunion

N'est pas disponible, mais souhaite recevoir des informations

Ne participera pas à la réunion

Merci de nous retourner ce coupon, avant le 27/03/08,

par : courrier, fax au 02 31 54 40 41 ou mail :

isabelle.renouf@basse-normandie.cci.fr.